



Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 8 avril 2021, à 20h00, à l'espace Part'Âges.

Membres présents : Nathalie BESSE, Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Delphine JEANBLANC, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT et Jean-Marc WULLENS

Membre absent et excusé : Jean-Marc TOCHON (procuration à Agnès PARROT)

Secrétaire de séance : Noémie DUBOST

Les deux conseillers suppléants, Jessica RICHERT et Rémi TOCHON, sont présents.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 24 mars 2021.

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Approbation du compte administratif 2020

M. le Maire présente l'état des comptes de la commune qui, fin 2020, font apparaître des excédents de clôture de 107 920,69 € en fonctionnement et un résultat de clôture de -97 395,62 € en investissement.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'approbation du compte administratif 2020 (le Maire quitte la salle et ne prend pas part à ce vote, le vote est soumis aux membres du conseil municipal par Guy Jacques).

b. Approbation du compte de gestion 2020

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du trésorier (résultats identiques).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'approbation de ce compte de gestion.

c. Affectation des résultats

Les résultats de clôture sont reportés sur les budgets 2021 de la commune.

Résultat de clôture de l'exercice : 10 525,07€

Résultat de clôture investissement : - 39 959,77€

Excédent de clôture de fonctionnement : 580 665,33 €

Excédent cumulé : 540 705, 56 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'affectation des résultats.

d. Vote des taux d'imposition

Le Maire présente l'état des taxes foncières bâti, non bâti.

Il informe les membres du Conseil Municipal, que la taxe d'habitation des résidences principales sera compensée par la part de taxe foncière départementale. Cette dernière reviendra désormais à la commune. Ainsi concernant la taxe foncière bâti, le taux figurant sur les feuilles d'imposition sera revalorisé pour la part communale passant de 10,82% à 27,54% (10,82% + 16,72% (taux du département)). Le taux relatif à la taxe foncière non bâti reste inchangé : 41,68%. Le taux concernant la part départementale sera lui à « 0 » puisqu'il revient désormais à la commune. Ces nouvelles dispositions n'ont pas d'incidence financière pour les contribuables.

Par ailleurs, la compensation de la taxe d'habitation sera remplacée par une allocation compensatrice (91 874€). Il sera également fait application d'un coefficient correcteur définissant notre contribution pour l'Etat. Recettes fiscales estimée : 444 861€

Agnès Parrot : Le Grand Belfort a augmenté ces taxes foncières comment cela se répercute sur nous ? M. le Maire explique que cette hausse de 1,5 point soit 50%, représente pour « une feuille moyenne » environ 30€. Cette augmentation se justifie par les aménagements prévus et le développement des zones économiques à charge du Grand Belfort (piscine, ZAC de Fontaine, des Tourelles...). La taxe sur les ordures ménagères n'augmentera pas.

Le conseil municipal décide à l'**unanimité** de ne pas augmenter les taxes fiscales pour l'année 2021.

e. Attribution des subventions aux associations

Une enveloppe de 8 000€ est proposée pour subventionner les associations du village. Jean-Marc Wullens présente la répartition par association. Il précise que Souvenirs et Amitiés (en sommeil) et les Baladins (pas de reprise prévue) ne demandent pas de subvention cette année. Il s'agirait de maintenir les montants versés en 2020 pour soutenir le tissu associatif durant cette période de crise sanitaire. Seules les subventions concernant l'école et les associations de parents d'élèves apparaissent modifiées, car fonction du nombre d'enfants + cotisation USEP prise en charge par l'APEMMS. Un reliquat de 2000€ permettra de subvenir à d'autres besoins ou demandes au cours de l'année. Ces subventions seront versées dans un mois et demi environ.

Jean-Marc Tochon et M. le Maire ne prennent pas part au vote.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

f. Vote du budget primitif 2021

Le maire et les adjoints présentent et commentent les éléments budgétaires de 2021 qui s'équilibrent à 1 261 805.56 euros en fonctionnement (avec un résultat antérieur reporté de 540 705.56€) et 457 644.77€ en dépenses et en recettes d'investissement. Les éléments budgétaires ont été envoyés aux conseillers, pour étude, avant la réunion de ce jour. La liste des travaux d'investissements est présentée, les lignes de fonctionnement sont passées en revues.

En ce qui concerne les investissements, Christophe Henny précise pour les travaux de l'école que M. le Maire et lui-même ont rencontré les enseignants pour connaître leur point de vue, notamment sur la question de la taille de la bibliothèque. Ils sont satisfaits de ce qui est proposé par l'esquisse, le travail s'effectue par groupe. Nous n'étendrons donc pas l'espace bibliothèque. Pour la dépense relative à l'éclairage public : 22 306€ sont inscrits pour une pose par phase. Le fournisseur garantie le tarif sur 3 ans.

Bois et forêt : la dépense correspond à celle présentée lors du dernier conseil municipal se sera un programme sur plusieurs années.

M. le Maire rappelle que les projets seront réétudiés lors des commissions et repasseront devant le CM pour leur aboutissement.

Des réponses sont apportées aux questions des conseillers concernant notamment les lignes présentant une hausse pour 2021. M. le Maire explique que les dépenses ont été moins importantes en 2020 sur certains postes en fonctionnement du fait de la crise sanitaire. Les dépenses inscrites en 2021 sont établies sur la base d'une année complète normale.

L'état de la dette est présenté ainsi qu'une analyse de l'endettement de la commune par rapport aux communes d'une même strate. Le taux d'endettement de la commune est de 8,4%, et notre endettement bien inférieur à la moyenne.

Agnès Parrot et JP. Godeau soulignent un budget rassurant pour les années à venir.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ce budget 2021.

g. Motion pour le collège Mozart

Une motion est présentée pour le collège Mozart. Les parents et les personnels du collège Mozart de Danjoutin alertent sur les effectifs prévus dans les classes pour la prochaine année scolaire 2021-2022. Ils demandent au Recteur de la région académique Bourgogne – Franche-Comté, de bien vouloir réétudier la dotation horaire allouée au Collège Mozart pour que la rentrée permette à l'équipe éducative comme aux élèves d'y être accueilli dans des conditions d'apprentissage acceptables.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

h. Lancement de l'opération lotissement Touramont et ouverture d'un budget spécifique

Suite aux derniers échanges relatifs au projet de lotissement de Touramont et afin de lancer l'opération, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- Lancer l'opération en proposant aux propriétaires un achat des terrains au prix de 20€/m² (2000€/are).
- Ouvrir un budget « lotissement Touramont » qui sera assujettie à la TVA.
- A transmettre un courrier aux propriétaires pour les aviser de nos décisions.

Une 1^{ère} esquisse du projet établie par le bureau d'étude EVI est présentée aux membres du conseil municipal.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

i. Projet de repeuplement de la forêt communale

L'Etat propose cette année un plan de relance pour le repeuplement des forêts suite à la maladie invasive ayant touchée les épicéas. Une subvention potentielle de 80% peut nous être attribuée si nous engageons dès cette année une opération de repeuplement de notre forêt communale. Les travaux d'investissements sont estimés à 37 000€ (6 hectares de forêt concernée), un reste à charge pour la commune d'environ 10 000€ + des frais d'entretien de 6 000€ seraient à prévoir.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil, adoption du projet de repeuplement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.